

**Projet expérimentation jeunesse**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 25*

**LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents** : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose qu'au regard de l'importance des enjeux locaux et de la volonté municipale d'agir en direction de la jeunesse - porteuse d'espérance et d'avenir dans le renouvellement et le développement de son territoire – la municipalité définit son action en direction de la jeunesse comme une priorité. Elle œuvre dans ce cadre pour une égalité d'accès aux savoirs, à la connaissance et aux loisirs, agit pour l'accès à l'autonomie, favorise l'épanouissement individuel et collectif.

En effet, le territoire dieppois est composé de nombreux atouts favorisant la réussite de sa population et plus particulièrement celles des jeunes. Néanmoins, diverses problématiques sont des freins à leur l'émancipation : la faible qualification, les situations de précarité, le manque de mobilité observé dans la population ainsi que les souffrances psychosociales impactent la situation des jeunes confrontés aux difficultés à poursuivre leur scolarité, au chômage, à des conduites à risque ou bien encore à un manque d'initiatives citoyennes.

Les tranches d'âges définissant le périmètre d'observation et d'intervention de cette politique sont définis ainsi : de l'entrée au collège (11 ans) jusqu'à l'entrée présumée dans le monde du travail (25 ans). Cette intervention privilégie une approche globale dans la réflexion des problématiques et des solutions proposées.

C'est dans ce cadre que la ville de Dieppe agit au quotidien pour le développement de nombreuses actions (portées par le service jeunesse ou bien par les structures partenaires et/ou conventionnées avec la collectivité). L'ensemble de ces actions s'inscrit dans différents éléments de parcours d'accès à l'autonomie :

- « L'orientation et la formation ». La lutte contre le décrochage scolaire et l'implication des parents dans ce travail, la découverte des métiers et du monde de l'entreprise (action du PLRE), la mobilisation pour le maintien des établissements de formation sur le territoire dieppois.

- « Insertion, alternance et accès à l'emploi ». En plus d'œuvrer pour le maintien du tissu économique local et de son développement, la collectivité mobilise les différents dispositifs favorisant l'emploi des jeunes (clause d'insertion ANRU, emploi d'avenir), soutient les structures les accompagnant dans leur insertion sociale et professionnelle (La mission locale, le Foyer Duquesne, les centres sociaux).

- « Autonomie, mobilité, logement et santé ». L'incitation à la mobilité de manières diverses (aides financières, séjours de vacances, sorties culturelles), la prévention des conduites à risques (Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville), l'accès à des logements adaptés (Résidence Jeunes Salariés porté par Sodineuf) pour les jeunes sont autant d'objets variés pris en compte dans l'accès à l'autonomie et l'insertion de la jeunesse dieppoise.

- « Épanouissement et citoyenneté ». Portés par les services municipaux et les associations partenaires, l'accueil, les activités de loisirs (Point Accueil Jeunes, animations sportives), les actions éducatives et d'ouverture culturelle (Bouge Ton Eté, Contrat Partenaires Jeunes), l'accompagnement au développement d'initiatives citoyennes d'intérêt collectif sont des domaines fortement développés et soutenus par la municipalité.

L'ensemble de ces actions développées et mises en œuvre au regard d'analyses fines et partagées du territoire tendent à répondre de manière cohérentes, opérationnelles et précises aux problématiques rencontrées par les jeunes. Forte de ces observations, de son engagement et des valeurs qu'elle porte, la Municipalité investie près de 2 millions d'euros par an en direction de la jeunesse dieppoise.

Au regard de ce constat et des nombreuses dynamiques déjà impulsées sur le territoire, en particulier par la ville, forte de l'expérience du forum jeunesse initié en 2011, la municipalité souhaite amplifier son action en direction des jeunes par la mise en œuvre d'une « expérimentation » menée conjointement entre la Ville et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette réflexion partenariale vise à questionner l'ensemble des politiques publiques menées en direction des jeunes ayant pour but l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'autonomie. Elle doit prendre en compte tous les dispositifs et actions en faveur de ce public et définir un projet recentré sur les éléments de parcours des jeunes évoqués.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes dieppois de 14 à 25 ans, les partenaires estiment utiles de mener une expérimentation visant à rendre plus lisible, coordonnée, efficace et efficiente l'action des pouvoirs publics conduite à leur intention, étant précisé qu'un effort particulier doit être porté sur les jeunes avec moins d'opportunités.

Elle a pour objectif une meilleure articulation des dispositifs les uns par rapport aux autres et consiste à rassembler, coordonner et renforcer l'ensemble des actions menées en faveur des jeunes sur un territoire pertinent. Elle doit s'appuyer sur un nouveau pilotage des politiques de la jeunesse en réunissant et mettant en réseau l'ensemble des acteurs.

La mise en œuvre opérationnelle de cette « expérimentation » se traduira par la réalisation d'un diagnostic (entretiens avec les jeunes, groupes de travail), aboutissant à l'émergence de propositions qui seront évaluées et validées dans le cadre d'un comité de pilotage.

Considérant les avis des commissions n° 2 du 14 mai 2013 et n° 5 du 13 mai 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour une durée d'un an.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus, par :**

➤ **25 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Centristes, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jean Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant,**

➤ **5 « abstentions » : Le Groupe Dieppe Ensemble.**

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---